

# Déconfinement et réouverture des espaces naturels

Plus que jamais, durant la période de confinement, les espaces naturels ont révélé leur importance dans notre vie, tant pour notre santé que pour notre bien-être. Ils sont réouverts depuis le 11 mai 2020. Une nouvelle dont se réjouissent les 12 millions d'habitants de la région, dont les huit départements sont placés en zone rouge. Pour mémoire, la stratégie de déconfinement est territorialisée, l'évolution des consignes sanitaires faisant l'objet de discussions entre les préfets et les maires.

## Plus de 10 000 hectares d'espaces naturels régionaux rouverts au public à partir du 11 mai

La réouverture des espaces naturels en Île-de-France (hors parcs et jardins) fait partie du plan de déconfinement du gouvernement. À partir du 11 mai, l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région d'Île-de-France rouvre aux Franciliens les espaces naturels régionaux, dont 39 forêts, ainsi que leurs parkings, et réinstalle ses tournées de sécurité et de surveillance.

La liste des espaces naturels régionaux gérés par l'AEV est consultable [ICI](#).

Pour limiter au maximum le risque sanitaire et pérenniser l'ouverture de ces lieux de nature au public, l'AEV rappelle les précautions qui restent de mise et appelle à la responsabilité et au civisme de chacun.

Ce qu'il est possible de faire :

- Promenade, marche et détente, seul, en famille ou entre amis mais à moins de 10 personnes
- Pratiques sportives individuelles : course à pieds, randonnée, cyclisme, grimpe, promenade équestre

Ce qui est toujours interdit :

- Compétitions sportives
- Événements culturels, associatifs ou d'entreprise (au-delà de 10 personnes)
- Accueil des groupes scolaires et centres de loisirs
- Chantiers nature

## Des consignes à respecter pour se protéger et protéger les autres

Le déconfinement et l'arrivée des beaux jours laissent présager une fréquentation accrue des espaces naturels d'Île-de-France lors des prochains week-ends. Pour permettre aux usagers de profiter le plus sereinement possible de ces espaces malgré le contexte sanitaire actuel, l'AEV rappelle les consignes clés à respecter :

- Adopter les gestes barrières habituels (détails [ICI](#))
- Respecter une distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre chaque personne
- Ne pas se rassembler à plus de 10 personnes

Afin de limiter les risques de contamination liés aux déplacements et aux regroupements, l'AEV préconise de rejoindre l'espace naturel situé le plus proche de son domicile et d'éviter les lieux historiquement les plus fréquentés.

## Adopter les bons réflexes pour préserver la faune et la flore

Les espaces naturels régionaux sont des espaces de respiration et de loisirs pour de nombreux Franciliens. Mais ils sont aussi des réservoirs de biodiversité à préserver. En cette période propice aux floraisons et à la naissance de nombreux animaux sauvages, la conciliation des usages est plus importante que jamais. A l'occasion du confinement, nombreux sont les animaux à avoir profité de la tranquillité de ce printemps pour réinvestir des lieux auparavant très fréquentés par les promeneurs.

Pour ne pas perturber l'équilibre de l'écosystème des espaces naturels, l'AEV rappelle à l'ensemble des usagers qu'ils doivent adopter les bons réflexes :

- Tenir son chien en laisse
- Rester sur les chemins balisés
- Remporter ses déchets

- Limiter la cueillette de fleurs et de champignons
- Laisser le bois mort au sol
- Ne pas faire de feu ni de barbecue
- Ne pas pratiquer de sports motorisés (moto, quad, mini-moto...)

#### Infos pratiques

Ensemble, luttons contre la propagation du virus, soyons solidaires, suivons les mesures de santé publique.

Vous avez des questions sur le Covid-19 ?

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

0 800 130 000 (appel gratuit)